



EXTRAIT D'UNE RÉOLUTION ADOPTÉE LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE, TENUE LE LUNDI 5 NOVEMBRE 2018, À 19 H, AU LIEU HABITUEL DES DÉLIBÉRATIONS, PRÉSIDÉ PAR LE MAIRE M. JEAN PIERRE MONETTE.

Sont également présents Mme la conseillère Ève Darmana ainsi que MM. les conseillers Jacques Bissonnette, Marc Perras, Mark D. Goldman et Michel Richard.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Suzanne Sauriol, assiste à la séance.

Est absente au cours de la présente séance, Mme la conseillère Hélène Cummings.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018.11.286

MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

ATTENDU que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

POUR CE MOTIF,



Il est PROPOSÉ par le conseiller Jacques Bissonnette
APPUYÉ par le conseiller Mark D. Goldman
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De proclamer la Municipalité de La Minerve, municipalité alliée contre la violence conjugale.

ADOPTÉE

**CERTIFIÉ COPIE CONFORME AU LIVRE
DES MINUTES, CE 7 NOVEMBRE 2018, À LA MINERVE**

Suzanne Sauriol
Directrice générale et secrétaire-trésorière

N. B. : Veuillez noter que conformément aux dispositions du Code municipal la présente résolution est valide même si le procès-verbal dont elle est extraite sera approuvé ultérieurement

